



Avenant contrat de travail cdi

Par **Ledforce**, le **25/04/2012** à **18:40**

Bonjour,rnrnMon conjoint est maintenant depuis 12 ans au service d'un particulier employeur, il est gardien jardinier. Nous sommes logés au sein de la propriété et avons 2 possibilités pour passer : l'une donne directement dans la propriété de celle-ci et l'autre sur la route.rnrnNotre famille est composée de 3 personnes dont une enfant de 2 ans.rnrnCelle-ci fait rédiger actuellement par son avocat un avenant à ce contrat stipulant que ma fille et moi ne devons plus utiliser le passage donnant sur sa propriété car elle a peur que ma fille tombe dans la piscine (bien sur nous n'en sommes absolument pas certains et nous ne connaissons pas exactement le contenu de cet avenant.)rnrnMa question est la suivante : devons-nous nous faire accompagner par un autre avocat afin qu'il vérifie les termes stipulés dans cet avenant (avec le risque que celle-ci le prenne très mal et comme nous sommes logés je vous laisse imaginer la suite possible) ou bien avons-nous une possibilité de signer mais de faire valoir nos droits après si l'avenant nous est défavorable ?rnrnJ'espère avoir été assez claire,rnrnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **vicenet**, le **23/06/2012** à **22:33**

Bonjour Ledforce...rnrnN'ayez crainte, vous avez été bien assez claire, aussi vous inviterais-je à en parler à un avocat, spécialiste en la matière.rnrnIl s'agit de Me Damy à Nice.rnrnCordialement,rnrnVicenet